

CODE D'ETHIQUE POUR LE TERRAIN
DU CLUB DE L'EPAGNEUL BRETON INC.

- Respecter la personne et la propriété d'autrui, ainsi que les règlements du club de l'Épagneul Bretons, assurer la conservation de la faune et de ses habitats.
- Accepter et respecter en tout temps les décisions des officiels. Rester maître de soi et assumer l'entière responsabilité de ses gestes. Soigner sa conduite sur et hors du terrain en utilisant un langage verbal et gestuel respectueux envers les autres personnes.
- Sur le terrain tous les chiens sans exception doivent être en laisse ou en cage, sauf pour exercice d'entraînement ou de dressage. Prévoir les outils nécessaires et ramasser les dépôts de vos chiens dans l'aire de stationnement.

Respecter les orientations du Club et participer aux activités du club.

- Lors de questions venant du public , de non-connaisseurs ou de novices, s'abstenir de toutes rudesses d'intolérances ou d'arrogances et fournir aimablement les meilleurs renseignements possibles en regard de la race, de ses caractéristiques, des activités et de leurs règles.
- Demeurer toujours courtois et poli. Toujours se considérer comme un invité du propriétaire foncier de façon telle que vous soyez toujours le bienvenu.
- Si une clinique ou une conférence doit se donner sur le terrain, aucun autre entraînement avec son ou ses chiens ne devra se pratiquer, afin de ne pas nuire au bon déroulement sécuritaire de l'activité.
- S'assurer que l'usage d'un véhicule dans un sentier ou sur le terrain, ne cause aucun dommage ou blessure. Demeurer dans les sentiers adaptés aux véhicules et circuler à vitesse réduite.

- Faire preuve d'un bon esprit de compétition en tout temps et s'abstenir de porter de faux jugements sur d'autres participants, leurs chiens, ainsi que sur leur élevage.
- Laisser toujours la propriété dans l'état propre, Ne jamais jeter de déchets sur le terrain, ne pas piétiner les récoltes et ne pas couper, ni écraser les clôtures, Ne pas oublier de fermer complètement les barrières derrière vous. Aucun gibier mort ne doit rester sur le terrain
- Ne jamais laisser une arme à feu sans surveillance qu'elle soit chargée ou non. Les armes doivent être ouvertes en tout temps sauf en approche finale sur arrêt du chien.
- Le port du dossard est obligatoire pour toute activité de dressage au champ

A défaut de satisfaire à l'une ou à l'autre des clauses susmentionnées, Le conseil d'administration pourra, par un avis écrit, sanctionner, ou expulser les (s) membres(s) fautif(s), et ce, sans préjudice à tout recours en dommage.

Signature du membre

Date

Signature du président

2/2

Rl/jl